

# DES MESSES CLANDESTINES

pendant la Révolution, autour du Layon et du Louet

- Une foi enracinée par les Montfortains • Funérailles clandestines
- Les intrus dans les églises, les catholiques dans des granges • Des ostensoirs en carton
- Communion fréquente et dévotion au Sacré-Cœur • Mourir pour la messe

Dans l'histoire de l'Église, la messe a été célébrée souvent de manière cachée. Durant les premiers siècles, elle l'a été dans les maisons des chrétiens (*domus christiani*) et lors des persécutions, dans les catacombes. Pendant la Révolution Française, les messes clandestines reparaissent notamment pendant la Terreur entre septembre 1793 et juillet 1794 et entre le coup d'État de fructidor an V (4 septembre 1797) et le Concordat de 1801.

## La messe au XVIII<sup>e</sup> siècle

La messe est le cœur de la dévotion et l'âme de la piété (saint François de Sales). À la fin du XVIII<sup>e</sup>, les prêtres la célèbrent d'une manière plus régulière et les fidèles y assistent plus souvent qu'autrefois. Tous y adorent le Dieu incarné, confessent leurs péchés, s'offrent en sacrifice et renouvèlent leur désir du ciel. Nombreux alors sont les prêtres qui donnent la Communion après la messe. La messe dure souvent deux heures et est fixée le dimanche au milieu de la matinée. En dehors de la messe, le peuple chrétien a un culte très vivant pour le Saint-Sacrement, à travers les saluts, les bénédictions et adorations perpétuelles.

## Les Mauges, lieu privilégié des messes clandestines

Joël Morin (+) a montré le rôle privilégié des Mauges dans le soulèvement vendéen. Elles ont été la partie de l'Anjou où la foi a occupé la plus grande place. L'explication tient en effet beaucoup moins dans les facteurs économiques et sociologiques que dans les données intellectuelles et spirituelles. Cette contrée ne compte en 1789 aucune loge de la franc-maçonnerie. En revanche, elle a été particulièrement sous l'influence des Montfortains, du fait de la proximité de Saint-Laurent-sur-Sèvre. En 1791, par exemple, deux d'entre eux, les pères Dauché et Duguet, prêchent le carême à Jallais. Le second publie alors le *Catéchisme à l'usage des fidèles de la campagne dans les circonstances actuelles*. De nombreux exemplaires seront retrouvés dans des ballots chez l'auteur, lors de son arrestation, mais aussi dans les châteaux de Mozé et Chaudefonds. Il donne des conseils pour vivre en chrétien sans recourir aux prêtres constitutionnels. Les Montfortains ont aussi laissé, le long des chemins, de nombreuses croix devant lesquelles les paysans vendéens ont pris l'habitude de s'agenouiller et de réanimer leur foi, habitude attestée par la réponse de Lescure à un de ses lieutenants opposé

à ces haltes : *Laissez-les prier, ils n'en vaudront que mieux*. L'influence des Montfortains est manifestée en outre par le fameux canon pris par les Vendéens aux Républicains, dénommé ironiquement par ceux-ci *Le Missionnaire* (Mme de La Bouère, *Souvenirs*, p. 22). Elle est confirmée par les martyrs d'Avrillé qui chantent les cantiques de leur fondateur lorsqu'on les mène à la fusillade.

Pie XII avait donc raison, en canonisant le père de Montfort, d'affirmer que : *La Vendée de 1793 était l'œuvre de ses mains*.

Au cours de l'été 1791, plusieurs pèlerinages nocturnes en l'honneur de la Vierge Marie, conduits souvent par des laïcs, ont lieu dans les Mauges : Saint-Laurent-de-la-Plaine, Bellefontaine, Chanzeaux, Les Gardes et La Pommeraye. Ils sont réprimés par les autorités républicaines. Ces persécutions n'arrêtent pas le zèle des fidèles. Bien au contraire ! Dans le même temps, la quasi-totalité des fidèles des Mauges tient pour ses curés réfractaires et refuse leur remplacement par les curés constitutionnels.

## La messe de 1791 à septembre 1793

La Constitution Civile du Clergé et le serment sont à l'origine des messes clandestines. Dans le Maine-et-Loire, l'installation des curés constitutionnels est prévue officiellement le 27 mars 1791. A Angers, les prêtres réfractaires quittent alors leur paroisse et célèbrent la messe dans les communautés religieuses. Mais dès le 17 avril 1791, le département les fait fermer. Par un arrêt du 1<sup>er</sup>

février 1792, il exige le rassemblement de tous les réfractaires à Angers. Dans un premier temps logés chez l'habitant, trois cent soixante-dix-sept sont, à partir du dimanche 17 juin, enfermés au Petit-Séminaire. On leur interdit de chanter les psaumes du bréviaire. Sur les cinq cent sept concernés par ces mesures, cent trente échappent à cet enfermement. François Lebrun retient ce nombre comme celui des prêtres réfractaires qui ont continué à exercer leur ministère (in *Le diocèse d'Angers*).



La messe dans les bois.  
Vitrail de l'église de Chanzeaux



Lescure à la Ville-Baugé :  
"Laissez-les prier !"  
Vitrail du Pin-en-Mauges

À Denée, la messe est célébrée à partir du mois de mars 1791 à Souvigné, chez Mme de La Béraudière, par son curé réfractaire, Antoine-Marie Coquet de Genneville, qui s'est installé au château. Au maire de Denée qui s'inquiète de cette messe qui attire ses anciens paroissiens, l'abbé Coquet répond *qu'il lui fallait un asile ; qu'il n'allait point chercher les fidèles, mais qu'il ne pouvait se dispenser de conduire dans leurs devoirs chrétiens ceux qui avaient mis leur confiance en lui*. Il l'assure que *malgré l'affluence du peuple, il ne s'y passait rien qui fût contraire à la loi*. Le 1<sup>er</sup> juin 1791, il est toujours à Souvigné où l'ont rejoint ses deux vicaires. Ce jour-là, un brigadier les appréhende, avec d'autres réfractaires, dans les bois avoisinant Souvigné, durant la messe. Les femmes présentes s'enfuient. Le curé et son vicaire Bonneau passent peu après en Angleterre.

À Mozé, à l'arrivée du curé constitutionnel, René Jean Coudret, vingt paroissiens sur 1 650 habitants assistent à sa première messe. Le 8 mai 1791, le curé Pierre-François Touzé et ses vicaires Jean-Baptiste Jouin et Jean-Symphorien Quincé lui cèdent la place, mais restent pendant un mois sur la paroisse. Ils se mettent à célébrer la messe dans des granges. Quincé la célèbre chez les Bompas au village de Chauvigné, chez les Brault aux Bonnaies, au manoir du Temple et à la Crossonnière, Touzé et Jouin à Haute-Berge, dans la chapelle du château ou dans l'immense grange. Le 1<sup>er</sup> juin 1791, ils sont au nombre des réfractaires interpellés au château de Souvigné. Ils ne sont pas arrêtés, mais Touzé part pour l'Espagne et Jouin pour la Normandie. Quincé restera seul sur place, après un emprisonnement du 26 juin 1791 à décembre 1792 (Candé, p.73-74).

Le chapelain des Jubeaux, Pierre Lancelot, de conduite peu édifiante avant 1791, se convertit et change de vie. Il continue *d'instruire les habitants qui venaient tous les dimanches dans sa chapelle*. Il confesse tous ceux qui font appel à son ministère. Le 16 mai 1791, il est accusé, avec Courballay, ancien curé de Saint-Jean-de-la-Croix, de se rendre chaque jour de maison en maison, pour lire *des livres incendiaires, tel le prétendu "Bref du Pape"*, et d'entraîner les fidèles à des messes clandestines, *qu'ils ont l'impudence de célébrer dans les salles et même dans la cuisine de la maison titulaire des Jubeaux, depuis que par autorisation des corps administratifs la porte de chapelle a été scellée*. Ils font annoncer ces messes par un chien qu'ils font vaquer ça et là, après lui avoir mis une sonnette au cou. Ils ont ainsi détourné du catéchisme environ la moitié des enfants. Appréhendé à Rablay le 29 juin 1791, Lancelot fausse compagnie à ses gardiens à Angers.

À Soulaines, deux prêtres insermentés se cachent au château de la Morinière où ils célèbrent leurs messes. Les fidèles de Mozé qui désertent la messe du prêtre constitutionnel se rendent à Haute-Berge ou à Soulaines chez l'abbé Chatizel, député du clergé qui a refusé le serment. Son église est alors « l'asile des fidèles persécutés ». Il officie et offre un repas aux fidèles après la messe au presbytère, avec l'accord de la municipalité. Il célèbre la messe à Soulaines jusqu'à son départ en 1792 pour l'émigration (Candé, p.64-65).

À Saint-Lambert-du-Lattay, le curé Champion du Fresne célèbre sa dernière messe devant une foule de fidèles le dimanche 17 mai 1791. Il se réfugie à Angers, mais revient secrètement plusieurs fois à Saint-Lambert. Lors de la première messe du nouveau curé, une trentaine de paroissiens y assistent (Candé, p.63-64). On retrouve la même situation à Beaulieu-sur-Layon.

À partir de la fin de 1792, les abbés Quincé et Louis-Pierre Ferré, vicaire à Beaulieu-sur-Layon, assurent le culte clandestin à Saint-Aubin-de-Luigné, à Mozé et surtout au hameau de Sainte-Foy, près de Saint-Lambert-du-Lattay, et semble-t-il à Faye. Quincé célébrera aussi à Denée, Beaulieu et Chaudefonds.

Pendant trois mois environ, de juin à septembre 1793, Mozé, Denée, Soulaines et Beaulieu sont aux mains des Vendéens. Les prêtres réfractaires en profitent pour célébrer à nouveau la grand'messe dans l'église paroissiale. Ainsi à Mozé, Quincé officie durant l'été, mais en septembre, il est obligé de retourner à la célébration clandestine dans des granges des alentours. À Beaulieu, le 4 août 1793, l'abbé Ferré peut procéder à l'inhumation dans le cimetière de Pierre Bastays natif de Mozé, qui a conduit les insurgés de Mozé à Rochefort-sur-Loire en mars 1793 (Candé, p.137 et 335).

### Pendant la Terreur

Le 7 novembre 1793, la Convention interdit le culte catholique. L'église Sainte-Foy est une des rares églises épargnées par les Républicains. Elle est sauvée de l'incendie, en janvier 1794, lors du passage de la colonne infernale de Cordelier, par la femme Martin qui déclare : *qu'elle aime mieux mourir que de voir l'église brûler*. Sa foi et ses paroles sont efficaces. Les abbés de Cireuil, futur curé de Chaudefonds, Quincé, Cernusson, Soyer (futur évêque de Luçon), Poineau et Provaut, y célébreront tour à tour

les saints Mystères. Des environs, on y apportait les corps des défunts pour qu'ils reçoivent des funérailles chrétiennes traditionnelles. Les habitants de Mozé portant le corps d'un défunt, s'y rendaient en trois heures, *par des chemins détournés* (Candé, p.77 et 141).

Des messes clandestines sont célébrés aussi à Murs chez Élie Leprou selon le témoignage de Catherine Dolbeau qui se déplace chez les uns et les autres (ADML, 1 L 1120).

### Sous surveillance entre 1794 et 1797

Après le coup d'État du 9 thermidor et les lois de septembre 1794, février et mai 1795, le prêtre, s'il affiche sa soumission aux lois de la République, peut célébrer la messe publiquement. Cette liberté est associée à une étroite surveillance.

Dans l'église Sainte-Foy, le 24 décembre 1794, les catholiques de Saint-Lambert-du-Lattay et des environs y entendent secrètement la messe de minuit. Cady, chef vendéen, veillait à la sécurité des fidèles en tenant les forces républicaines à distance (Candé, p.309). L'abbé Quincé continue de célébrer la messe au château de la Fresnaye sur la com-



Messe dans les bois de l'abbé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges (vitrail de l'église du Pin-en-Mauges)

mune de Saint-Aubin-de-Luigné jusqu'au 2 août 1796. Arrêté ce jour-là pour n'avoir pas fait sa soumission, il lui est reproché de fanatiser les habitants et d'attirer des foules. Il est libéré le lendemain.

En mars 1796, sur la commune de Chaudefonds, l'administration révolutionnaire recense deux prêtres insermentés, les abbés de Cireuil et Prévost qui exercent leurs fonctions en deux métairies différentes, celles de l'Orchère et du Jeu, *sans avoir fait la déclaration exigée par la loi* (du 7 vendémiaire an IV, soit du 29 septembre 1795). En septembre 1796, à Chanzeaux, la commune note que l'abbé Lepouéu a repris une ancienne procession.

### **Après le coup d'État de fructidor jusqu'au Concordat**

C'est la période où les messes clandestines sont vraisemblablement les plus nombreuses. Le curé Touzé est revenu à Mozé en février 1797 pour quelques mois. Il n'y rentre définitivement qu'en 1800. Officiellement, il n'y a donc pas de prêtre, ni de messe à Mozé entre juin 1797 et mars 1800.

À la même époque, le vicaire de Denée, Jean-Denis Prévost, qui avait renoncé à ses fonctions sacerdotales, se rétracte et jusqu'en juillet 1799, signe cinq fois sur les registres de Denée comme prêtre catholique.



L'abbé Soyer fait faire leur première communion à plusieurs centaines d'enfants dans le vallon de Fruchault près de Chanzeaux (G. L. Marquerie, Musée de Cholet)

### **Caractéristiques des messes clandestines**

Elles sont célébrées dans les lieux les plus divers, une ferme isolée, la chapelle d'un château, un hameau ou même un bois. Elles sont orientées, à l'ombre de quelque chêne ou autre gros arbre. Ce sont souvent des messes nocturnes.

Leurs célébrants sont appelés les « bons prêtres ». Ils se déplacent sans cesse. Pour passer inaperçus, ils reprennent, pour la majorité, les habits des paysans, tenue de leur jeunesse, ou ils les adoptent pour ceux issus de la bourgeoisie ou de la noblesse. Ils sont plus soucieux de suivre le rite de la liturgie romaine que les prêtres constitutionnels, sensibles au gallicanisme et portés à certaines adaptations dans l'air du temps.

Le célébrant utilise les ornements, les linges liturgiques, les vases sacrés et autres objets liturgiques qu'il a réussi à emporter, les sauvant des profanations. Les Républicains ne s'intéressent alors aux vases sacrés que pour leur valeur marchande. Lors de leurs victoires, les Vendéens en profitent pour les récupérer et les remettre à leurs prêtres. Ces derniers sont parfois réduits à utiliser des calices en terre et des ciboires ou des ostensoirs en carton (Chanard, *Les guerres de Vendée pour les nuls*, p.40). Beaucoup de calices conservés de cette époque sont de fait très simples.

Ces messes sont suivies surtout par les femmes, les vieillards et les enfants, et souvent sous la garde d'hom-

mes en armes. Ces derniers sont généralement les aînés des fratries, restés pour s'occuper et protéger le reste de la famille tandis que leurs jeunes frères sont au combat. Près de Saint-Lambert-du-Lattay, on célébra les obsèques nocturnes du jeune abbé Provaut, un des derniers ordonnés du diocèse d'Angers. Dans les champs et chemins qui entourent Sainte Foy, des soldats vendéens en armes, *le chapelet à la main, veillaient afin qu'aucune alarme ne vint troubler la pieuse cérémonie* (Conin, p.513).

Ce sont ordinairement des messes basses, silencieuses, priantes et ferventes. Si les circonstances le permettent, elles sont précédées de la confession. L'attention au mystère célébré y est extraordinaire. Le désir de recevoir la Communion est avivé et comparable à celui des premiers chrétiens. S'ils le peuvent, tous les fidèles communient. Elles ont ainsi contribué au développement de la Communion fréquente. Les représentants en mission eux-mêmes ont souligné dans leurs rapports l'attachement et le besoin des

brigands à l'égard de la messe : ils font des kilomètres pour en entendre, et des pétitions pour la réclamer.

Ces messes sont aussi l'occasion pour les prêtres de catéchiser et de pratiquer d'autres actes du culte. Le 23 janvier 1794, un massacre a lieu à Saint-Lambert-du-Lattay par la colonne du général Cordelier. Le lendemain, l'abbé Quincé remplace l'abbé François Poyneau, ancien vicaire

de Rablay, qui n'a pas le courage de supporter la vue de tant de cadavres si horriblement mutilés (Candé, p.281). Le 8 avril suivant, après un nouveau massacre à Saint-Lambert-du-Lattay, Quincé procède à l'inhumation des victimes qui sont majoritairement des femmes et des enfants (Candé, p.292-295). À Chanzeaux, dans le vallon de la métairie de Fruchault, à la fin du printemps 1799, l'abbé Soyer fait faire la première Communion à plusieurs centaines d'enfants, venus des paroisses voisines. Les baptêmes, mariages et sépultures clandestins sont pour une partie d'entre eux consignés dans des registres distribués notamment par l'abbé Bernier. Malheureusement beaucoup de ceux-ci ont été perdus ou détruits. D'autres sont enregistrés après la pacification de la Vendée.

Les messes clandestines sont liées au culte du Sacré-Cœur, favorisé par les apparitions à sainte Marguerite-Marie Alacocque à Paray-le-Monial au XVII<sup>e</sup> siècle. Il est une affirmation que Dieu est Amour. Il exprime aussi une volonté de réparer les profanations et les outrages commis à son égard. Aussi, les chrétiens fidèles peuvent associer leurs souffrances à celles de Jésus, mourant sur la croix et opérant ainsi le rachat de leurs péchés. Depuis 1787, il est encouragé par sœur Marie Galipaud qui avait reçu mission de répandre son image. Elle et ses sœurs du monastère de la Visitation de Nantes l'ont reproduite et diffusée en grande quantité.



« Sauvegarde »  
de la Visitation de Nantes

Les Vendéens mettent donc sur leur drapeau et sur leurs vestes ce Sacré-Cœur que Louis XIV n'avait pas voulu mettre sur les drapeaux du royaume. À la Chapelle-du-Genêt, près de Beaupréau, le 15 août 1793, l'abbé Yves-Michel Marchais félicite, dans son sermon, les fidèles qui ont rapidement porté une figure et comme une enseigne du Sacré-Cœur, et telles que j'ai la consolation d'en voir revêtu le plus grand nombre d'entre vous. Cette dévotion supplante alors tout culte vis-à-vis des saints : Il n'est

pas vrai que les Vendéens eussent des reliques sur eux, mais ils avaient des Sacré-Cœurs sur la peau ou à leur boutonnière (Mme de La Bouère, *Souvenirs*, p.7).

Dans leurs sermons, les prêtres réfractaires justifient leur rejet du serment et condamnent l'attitude des prêtres constitutionnels. Mais surtout, ils soutiennent la foi des fidèles et les préparent au martyre.

La majeure partie des Vendéens témoigne d'une attitude évangélique. Ils gracient et pardonnent à leurs ennemis, tels d'Elbée à Chemillé et Bonchamps à Saint-Florent-le-Vieil. Ils ne pillent pas. Cette attitude est reconnue plusieurs fois par les Républicains qui les désignent comme l'armée chrétienne ou comme les soldats du Christ et s'en moquent (Candé, p.125-128). Un Vendéen du pays de Retz comparant les siens aux paysans angevins note : Les nôtres pillaient, battaient, juraient comme de vrais soldats ; les autres dans ce temps-là revenaient du combat en disant leur chapelet (J.C. Martin, *La Vendée et la France*, p.161). Ces messes clandestines sont en effet accompagnées d'un culte à la Vierge Marie. La marquise de La Rochejacquelein observe qu'ils portent des cocardes blanches, d'autres noires, d'autres vertes, mais tous un sacré-cœur sur l'habit et presque tous un chapelet à la boutonnière. Ils le récitent en effet durant leurs marches, avant et après les combats. Ceux qui ont assisté à leurs déplacements ont été impressionnés par la prière et le silence qui les accompagnaient, les faisant ressembler plus à une procession qu'à une marche de combattants.

### Des messes passibles de la peine de mort

L'abbé Charles-André Bretonnier, 29 ans, avoue qu'à Rochefort-sur-Loire, il a dit sept ou huit fois la messe, harangué le peuple deux ou trois fois à l'autel, enterré autant qu'il ne peut se rappeler et aussi baptisé. Il est guillotiné à Angers le 4 novembre 1793. Les martyrs laïcs des messes clandestines ont été nombreux. Ceux qui refusent d'assister à la messe du prêtre assermenté sont dénommés « messieurs » et considérés comme des fanatiques. Leur interrogatoire est bref. René Bompas, 39 ans, de Mozé, son frère Jean-Mathieu, 58 ans et son fils Jean, 20 ans, sont ainsi fusillés le 15 décembre 1793, aux Justices près d'Angers, pour avoir hébergé des messes clandestines (Candé, p.253).

Parmi les femmes fusillées au Champ des Martyrs à Avrillé, les condamnations pour assistance à une messe

clandestine sont encore plus courantes. C'est le cas de Simone Charbonneau, 68 ans, veuve d'un boucher de Chaudefonds-sur-Layon, qui n'a point été à la messe du prêtre sermenté, de Marguerite-Anne Huault de Saint-Amant, 48 ans, de Saint-Aubin-de-Luigné, qui a cessé d'aller à l'office à l'arrivée du curé constitutionnel et de Jacquine Monnier, 68 ans, rentière de Sainte-Melaine, qui a toujours suivi les prêtres réfractaires (Couet, *Dans les prisons d'Angers*, p.107). Lorsque Marie Cassin, à la question du juge : Avez-vous été à la messe des prêtres réfractaires ? répond : Oui, celui-ci inscrit aussitôt en marge : « F » (à fusiller). La femme Léard, 57 ans, maîtresse d'école à Soulaines, déclare à Angers, le 12 mai 1794 : ne pas vouloir prêter le serment civique, avoir fait des vœux de chasteté en vue de ne jamais se marier, qu'elle ne voulait pas être républicaine, qu'elle porte un petit cœur par dévotion, qu'elle regrette les prêtres et les nobles, mais qu'elle les croit bien heureux puisqu'ils sont devant Dieu, qu'elle regrette beaucoup les églises et qu'elle a été dans la Vendée il y a deux ans pour la Bonne Vierge (ADML, 2 L148).

La pauvreté des vêtements sacerdotaux, la faible voix du prêtre qui retentissait comme un murmure dans l'espace, ces hommes pleins de convictions, unis par un même sentiment et prosternés devant un autel sans pompe, la nudité de la croix, l'agreste énergie du temple, l'heure, le lieu, tout donnait à cette scène le caractère de naïveté qui distingua les premières étapes du christianisme (Honoré de Balzac, *Les Chouans*).

Au vingtième siècle, lorsque la messe traditionnelle est remplacée par la messe réformée de Paul VI, le père Michel André maintient sa célébration en plusieurs lieux en Anjou, maisons, garages, etc., à l'intérieur ou à l'extérieur du diocèse. Aidé par les Servantes du Divin Crucifié, il fonde ainsi plusieurs chapelles confiées ensuite à la Fraternité Saint-Pie-X. Aujourd'hui, les Servantes du Divin Crucifié continuent de diverses manières de promouvoir cette messe qui a affermi tant de catholiques dans la foi et préparé nombre d'entre eux au sacrifice suprême.

Père Hugues Brémond



### Bibliographie

- ♦ René et Suzanne PILLORGET, *Les messes clandestines en France entre 1793 et 1802*, in *Histoire de la Messe*, Fontevraud, 1979
- ♦ Philippe CANDE, *La guerre de Vendée en pays angevin*, 429 p.
- ♦ Abbé CONIN, *Recherches historiques sur Saint-Lambert-du Lattay, Beaulieu et Sainte-Foy*
- ♦ ms. *Souvenirs de Mme de La Bouère*
- ♦ Michel CHANARD, *Les guerres de Vendée pour les nuls*
- ♦ J.C. MARTIN, *La Vendée et la France*
- ♦ François LEBRUN, *Le Diocèse d'Angers*.



Ostensoir en carton  
(Mémorial de la Vendée)